RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2FK IMMO
295 RUE DU PROF PAUL MILLIEZ
94500 CHAMPIGNY S MARNE
RCS CRETEIL 912810900

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'A.G.E. DU 28 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-HUIT A NEUF HEURES

L'actionnaire unique de la SAS 2FK IMMO s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée, présidée par Mr TURKI KHALED, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Continuation de l'activité malgré les pertes antérieures.

RESOLUTION UNIQUE :

Il a été décidé de continuer l'activité de la société malgré les pertes énormes des exercices antérieurs qui ont dépassé plus ¾ du capital social.

Conclusion : Continuation de l'activité de la société malgré les pertes.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE À L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

